

Introduction

A quoi sert une liste de lecture personnalisable ?

Une liste de lecture personnalisable permet à un utilisateur à droits limités de pouvoir insérer des contenus au sein d'une liste de lecture réalisée par un administrateur. Cet utilisateur est ainsi autorisé à pouvoir diffuser les contenus de son choix qu'il ajoutera à ceux définis par l'administrateur et ce, sans pouvoir remplacer ou modifier les contenus choisis par l'administrateur.

Comment fonctionne une liste de lecture personnalisable ?

Une liste de lecture personnalisable est un élément, tel une page, qui peut être intégré dans une liste de lecture. Elle est destinée à contenir une ou plusieurs pages qui seront choisies par les utilisateurs à droits limités.

Une liste de lecture personnalisable est obligatoirement associée à une famille de tags. Le contenu de la liste de lecture personnalisable pourra ainsi varier pour chacun des tags de la famille à laquelle elle est associée. Il est donc possible, par exemple, d'imposer à un ensemble d'écrans la même liste de lecture (créée par l'administrateur), qui pourra être enrichie de contenus définis par les utilisateurs à droits limités (chacun lié à un ou plusieurs tags de la famille associée).

Guide pratique : comment utiliser cette fonctionnalité ?

Cas pratique

A travers cet exemple, nous souhaitons donner la possibilité à un rédacteur local de pouvoir placer des contenus dans une liste de lecture personnalisable placée dans la liste de lecture principale qui a été créée par un rédacteur en chef.

Imaginons donc une famille de tags « Sites » contenant 5 tags :

Paris, Bruxelles, Lille, Dublin, New York

- Le rédacteur en chef aura un compte de type « administrateur »
- Les rédacteurs locaux auront un compte de type « utilisateur à droits limités » tagué sur un site.

Création d'une liste de lecture par l'administrateur

L'administrateur crée sa liste de lecture de façon habituelle.

Ajout d'une liste de lecture personnalisable dans la liste de lecture et choix de la famille de tag associée

De la même façon qu'une page, la liste de lecture personnalisable peut être placée à n'importe quel emplacement au sein de la liste de lecture principale qui l'accueille. (Il est également possible d'ajouter plusieurs listes de lecture personnalisables dans une même liste de lecture principale).

Après avoir inséré la liste de lecture personnalisable dans sa liste de lecture principale, l'administrateur doit l'associer à la famille de tags « Sites ».

L'administrateur doit également spécifier une durée maximale de la liste de lecture personnalisable. Les utilisateurs devront se conformer à cette limite. Si la limite est dépassée par les utilisateurs, le contenu superflu ne sera pas affiché (il sera coupé à la limite imposée).

Au même titre qu'avec une page, l'administrateur est en mesure de définir, s'il le souhaite, une plage de dates de validité sur la liste de lecture personnalisable.

Création d'utilisateurs à droits limités

5 comptes utilisateurs à droits limités sont créés pour les 5 rédacteurs locaux. Chacun de ses utilisateurs sont tagués avec le(s) site(s) dont ils ont la responsabilité.

Nom	Nom utilisateur	Langage	Email	Rôle ↴	Tags
Angus YOUNG	ayoung	fr_FR	angus@shops.zebrix.net	Limited User	New York ✕
Jacques STOTZEM	Jstotzem	fr_FR	Jstotzem@winkel.zebrix.net	Limited User	Bruxelles ✕
Rory Gallagher	rgallagher	en_EN	rgallagher@shops.zebrix.net	Limited User	Dublin ✕
Christophe GODIN	Cgodin	fr_FR	Cgodin@magasins.zebrix.net	Limited User	Paris ✕
Louis BERTIGNAC	Lbertignac	fr_FR	Lbertignac@magasins.zebrix.net	Limited User	Lille ✕

Utilisation de la liste de lecture personnalisable par les utilisateurs à droits limités

Un utilisateur à droits limités qui édite la liste de lecture réalisée par un administrateur ne la visualisera pas de la même façon que l'administrateur :

- Les contenus insérés par l'administrateur seront renseignés mais masqués par défaut. Ces pages peuvent être affichées à titre informatif par un simple clic de l'utilisateur.
- L'utilisateur ne pourra pas modifier/supprimer les contenus de l'administrateur.
- La liste de lecture personnalisable est à disposition de l'utilisateur pour y placer du contenu. La liste déroulante permet à l'utilisateur de choisir pour quel tag il est en train de spécifier du contenu. Si l'utilisateur n'est tagué que sur un site, il ne verra qu'un seul choix dans la liste.

- L'utilisateur pourra visualiser la durée maximale qu'il a à sa disposition. Si la limite est dépassée, le contenu superflu ne sera pas affiché (il sera rogné).

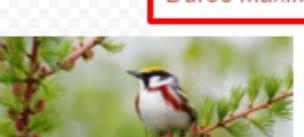
Liste de lecture personnalisable

↓ 1 9 

🕒 Durée actuelle : 40s ⏰ Dates A partir du Jusqu'au Paris ▾

page: oiseau 2 

×



🕒 Durée : 20 ⏰ Dates Du No date Au No date

video: background-006.mp4 

×



🕒 Dates Du No date Au No date

Prévisualisation de la liste de lecture

L'administrateur est en mesure de visualiser les contenus qui ont été inséré par les utilisateurs :

- Dans l'éditeur de liste de lecture

demo

Loop duration : 80s [Supprimer les pages obsolètes](#)

No overlay page [Change overlay](#) 

 **page: Bienvenue chez MyCompany** 
 Durée : 20 Dates Du No date
Au No date

 **page: oiseau** 
 Durée : 20 Dates Du No date
Au No date

 **Liste de lecture personnalisable**
 Durée maximale 20 Dates Du No date
Au No date  Famille de tags **Sites**
Afficher le contenu pour le tag **Bruxelles**

 **page: bison** 
 Durée : 20 Dates Du No date
Au No date

 **page: tigre** 
 Durée : 20 Dates Du No date
Au No date

- Dans la fenêtre de prévisualisation de la liste de lecture

demo



Info Liste de lecture

Nom : demo
Auteur : John DOE
Date d'ajout : 13/10/2015 15:10
Dernier éditeur : Jacques STOTZEM
Dernière mise à jour : 06/11/2015 17:00
Version : 14
Sources de données : 4
Durée : 0:01:00
Poids total : 2.1Mo
Tags :
No tags

Voir les données de :
 Sites **Bruxelles** 

Element sélectionné

Nom : bison
Tags :
No tags

1  2  3  4 



From:
<https://documentation.zebrix.net/> - **zebrix documentation**



Permanent link:
https://documentation.zebrix.net/doku.php?id=fr:customizable_playlist&rev=1537447012

Last update: **2020/06/22 11:53**